

Intervention du maître E Partenariat et projet.



Michel Vinais
Filière ASH IUFM d'Orléans-Tours
Responsable pédagogique des options D et E
michel.vinai@orleans-tours.iufm.fr

1

Bibliographie :

- “*Le magicien sans magie*” M. Selvini Palazzoli ESF
- “*La formation des enseignants au partenariat : une réponse à la demande sociale*” D. Zay PUF
- Reuves “Cahiers pédagogiques” 309 / 366 / 421
“Vie-Ecole-Intégration” 117
“Education permanente” 131 / 144
“ASH”
- Articles et publications de D. Zay
- Publications d'Alain BRUN
Formateur CNEFASES Beaumont-sur-Oise
Formateur ARECE (Association de Recherche et d'Etude sur la Communication à l'Ecole)

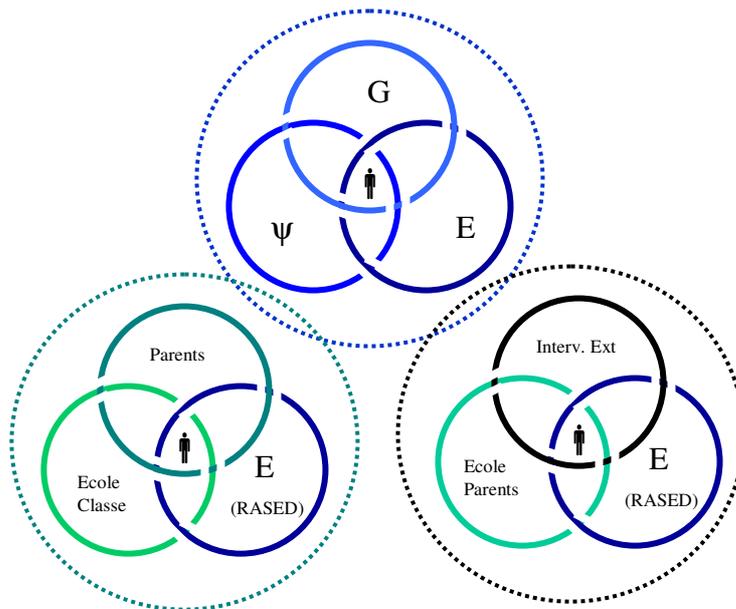
2

De la Pluralité des approches et des interventions

L'aide au développement de l'enfant peut être assurée par des intervenants divers.

Un sens à donner à l'articulation de ces approches ou de ces interventions

Articuler suppose l'établissement d'un lien entre regards portés ou actions menées par des professionnels de formations différentes.



De quoi parle-t-on lorsqu'il est question de partenariat ?

Partenariat et travail d'équipe...

Equipe de RASED...

Equipe pédagogique...

Equipe de cycle...

Equipe éducative...

•PPAP

•PPRE

•PPS

RASED : investigations, intervention, remédiation, ressource...

5

Circulaire du 30 avril 2002

- La prévention des difficultés durables individuelles se fonde notamment sur l'observation. Conduite par les membres des RASED,
 - dans la classe,
 - dans ou hors la classe,
- L'aide spécialisée .../... constitue, en complément à l'action du maître, une remédiation spécifique aux difficultés circonscrites.

6

Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005

Dans les écoles, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés, notamment les élèves atteints de troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, telle la dyslexie.

Lorsque ces difficultés sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté.

7

Décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 BO 01/09/05

Des aides spécialisées et des enseignements adaptés sont mis en place au profit des élèves qui éprouvent des difficultés graves et persistantes.

Ils sont pris en charge par des maîtres spécialisés, en coordination avec le maître de la classe dans laquelle l'élève continue à suivre une partie de l'enseignement.

8

Décret n° 2005-1014 du 24
août 2005 BO 01/09/05

“Art. 22 - Des adaptations pédagogiques et **des aides spécialisées** sont mises en œuvre pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant.

Suivant la nature ou la spécificité des besoins, ces interventions peuvent être réalisées par les maîtres des classes fréquentées par l'élève, **par des maîtres spécialisés**, éventuellement au sein de dispositifs adaptés, ou par des spécialistes extérieurs à l'école. Elles peuvent être prévues dans le projet personnalisé de scolarisation élaboré pour l'élève.

Elles se déroulent pendant tout ou partie de la semaine scolaire

9

BO du 1^{er} septembre 2005

Dispositif d'aide et de soutien aux élèves en difficultés

Des adaptations pédagogiques et des aides spécialisées sont mises en œuvre pour les élèves présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant.

Suivant la nature ou la spécificité des besoins, ces interventions peuvent être réalisées par les maîtres des classes fréquentées par l'élève, par des maîtres spécialisés, éventuellement au sein de dispositifs adaptés, ou par des spécialistes extérieurs à l'école. Elles peuvent être prévues dans le projet personnalisé de scolarisation élaboré pour l'élève.

Elles se déroulent pendant tout ou partie de la semaine scolaire.

10

Circulaire du 25/08/2006

Mise en oeuvre des Programme Personnalisé de Réussite Educative

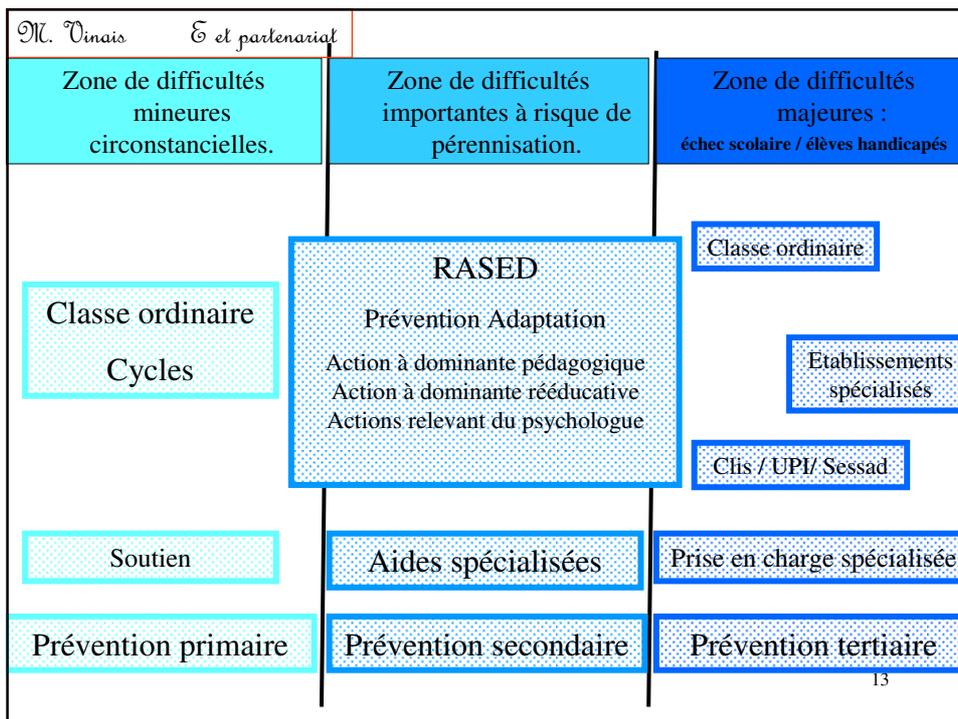
À l'école, les aides sont mises en œuvre par une équipe pédagogique dont le premier acteur est le maître de la classe. Le directeur d'école, garant de la pertinence du dispositif, prend en charge, avec l'enseignant de la classe, les relations avec la famille. Les enseignants spécialisés du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) de la circonscription, les maîtres des classes d'initiation (CLIN), ainsi que, le cas échéant, les maîtres supplémentaires sont également appelés à apporter leur concours à la mise en œuvre des PPRE. L'appui des assistants d'éducation et des emplois vie scolaire peut également être sollicité

11

Formes et modalités de l'aide à dominante pédagogique :

- Dans le champ de la remédiation
 - En structure « fermée » : CLAD
 - En regroupement d'adaptation, au sein d'un RASED
 - Tout dispositif, porteur de sens pour l'élève en difficulté...
 - Au-delà de l'adaptation...
- Dans le champ de la prévention et dispositif « ressource »
 - Groupes de prévention dans le champ du langage et des ALM à l'école maternelle (GS)
 - Avec les membres du RASED : Accueil personnalisé de rentrée
 - Aide à l'analyse de difficultés d'élèves dans le cadre du RASED dispositif « ressource » (ex.: aide à l'analyse des évaluations institutionnelles)

12



M. Vinois *E et partenarial*

Travail du maître E

PASDP

- Avec qui ? Où ? Quand ?
- Procédure d'indication
- Evaluations / observations
- Indication !
- Elaboration du projet (cf document)
 - Echanges avec l'enseignant
 - objectifs généraux
 - objectifs spécifiques
 - Evaluation et indicateurs de changement
 - Terme de l'aide ?
- Contrat tri/quadri partite

- Axes de travail :
 - Prévention, adaptation, remédiation
 - Educatif
 - Didactique
 - Pédagogique
 - Cognitif
 - Partenarial

14

Le partenariat est un état d'esprit rendant possible la création entre partenaires de relations privilégiées, fondées sur une recherche en commun d'objectifs, à moyen ou long terme, menée dans des conditions permettant d'assurer la réciprocité des avantages.

Quelles sont les conditions nécessaires à l'établissement de telles relations ?

La visée vient : partager un objectif commun.

Reste à concevoir un système

Approche pragmatique du travail en partenariat

- La construction du partenariat
- Les objectifs communs
- La place de chacun dans l'action partenariale
- Les conditions nécessaires pour qu'un partenariat fonctionne.

« La construction d'un partenariat, est à la fois un travail d'ajustement et de compromis. Le premier favorise la coordination, le second, la coopération. Ce travail n'est évidemment ni linéaire, ni lisse, il est réversible, il est aussi traversé par des luttes d'intérêts ou de valeurs. Il implique diverses transactions au plan fonctionnel ou symbolique ».

Danielle Zay

“Construire” le partenariat

Le Partenariat : quelle approche pour l’enseignant spécialisé ?

- De l'identité professionnelle
- Système d'intervention : vers un travail en partenariat

De l'identité professionnelle

- Autodéfinition
- La mise en commun au sein de l'équipe des rôles de chacun
- De la pluralité des approches, des interventions et un sens à donner à l'articulation de ces approches ou de ces interventions. Système d'intervention.

19



Autodéfinition :

Capacités à rendre compte de ses savoirs, de ses savoir-faire, de ses actes.

Définir pour chaque membre de l'équipe :

- son propre champ d'intervention et la finalité de son action,
- le cadre et les règles de sa pratique

Capacité à expliciter la spécificité de son rôle et le cadre de sa pratique dans différents contextes (selon l'interlocuteur).

20

La négociation Ecole / Réseau :

Elle nécessite la reprise de certains points :

- les circuits de la demande
- les modalités concrètes de fonctionnement matérielles
- les horaires ;
- les différentes synthèses d'explicitation des demandes, des hypothèses, des actions possibles (l'indication), du suivi et de l'évaluation de ces actions ;
- la mise en place des projets d'aides / Projets et contrats.

21

Le concept de projet

Société et culture à projets

C'est un outil privilégié d'articulation de l'action et de la réflexion sur l'action ainsi guidée. Il suppose un va-et-vient permanent, une dialectique entre l'action et son analyse.

22

LE PROJET DANS LES TEXTES

.../...

Loi d'orientation du 10 juillet 1989...

Décret du 27 octobre 1989 sur les nouvelles annexes XXIV...

Circulaire du 15 février 1990 sur le projet d'école...

Circulaire du 18 novembre 1991...

Circulaire du 25 mai 1995...

Circulaires de juin 1996 et 1998...

Circulaire du 30 avril 2002...

Circulaire du 11 février 2005 et d'août 2005...

23

Projets dans le champ de l'AIS.

Projet sur... pour... de... avec...

La notion de projet individuel, en particulier, est une notion forte et qui force à penser en termes dynamiques et temporels en prenant en compte le présent (évaluation actuelle de l'apprenant), le passé (les progrès et les régressions) et le futur (les attentes réalistes).

24

Démarche de projet :

- Phase intentionnelle
- Phase d'élaboration
- Phase de réalisation
- Phase d'analyse

Méthodologie du projet : 6 phases

- Origine de la démarche du projet
- Constats des besoins
- Analyse des besoins et étude de la faisabilité
- Conception du projet
- Réalisation du projet
- Évaluation du projet

Quelques rappels. La différence de l'aide E et du soutien mené dans la classe.

- La différence de l'aide E et du soutien mené dans la classe se situerait préférentiellement dans une logique d'analyse et de traitement des difficultés qui est à différencier d'une logique de prise en charge inscrite dans une progression d'où la nécessité de compétences didactiques et cognitives ainsi que la maîtrise d'une certaine dimension clinique touchant au problème du fonctionnement de l'enfant.
- L'indication se doit d'être multiréférencée
- Nous pourrions définir le travail du maître E comme une démarche pédagogique éclairée par l'approche psychologique (M. Dupuy)